

ARRÊTÉ n° 2026/444
Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade
ANNÉE 2026

Le Maire de la Commune de **Vivonne** ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération 2018-097 en date du 5 juillet 2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Social Territorial ;

Vu l'arrêté n° 2026-430 en date du 8 juin 2026 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de stratégie pluriannuelle de politique RH ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	COYAUD Cindy	F	Adjoint administratif	.././....	01/07/2026

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	4
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	3

Avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	TEXEREAU Sophie	F	Adjoint d'animation	././.....	01/09/2026

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	0	3
Agents du grade d'origine « promouvables »	0	2
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	0	1
Effectif du grade d'avancement	0	0

Avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

N°	NOM et Prénom	Homme ou Femme	Grade actuel	(le cas échéant) Date de l'examen professionnel	Date d'effet de l'avancement
1	MINAULT Dylan	H	Adjoint technique	././.....	01/09/2026

Part respective des femmes et des hommes

Effectif considéré	Répartition	
	Hommes	Femmes
Effectif du grade d'origine	7	6
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0
Effectif du grade d'avancement	2	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Vienne** qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522.26 du Code Général de la Fonction Publique.

Fait à Vivonne, le 10 juin 2026

Le Maire,
Rose-Marie BERTAUD

